

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE SUR LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA COMBE, À SURGÈRES

Constituée d'exploitants agricoles exerçant en Aunis Sud, la SAS Aunis Biogaz s'est engagée dans un projet de valorisation de matières organiques par méthanisation sur le site de La Combe à Surgères.

Prévu à l'horizon 2018, le projet de méthanisation Aunis Biogaz a fait l'objet le mercredi 14 juin 2017 d'une présentation au conseil municipal de Surgères pour avis sollicité par la préfecture de Charente-Maritime. Il a été adopté à l'unanimité.

À l'heure où la transition énergétique représente un enjeu crucial pour l'avenir, Aunis Biogaz souhaite construire un projet agro-écologique durable et performant, adapté au territoire et au contexte économique d'Aunis Sud.

La méthanisation, une énergie verte pour un territoire durable

La méthanisation est un processus de dégradation de matières organiques (fumier, lisier, résidus agricoles divers) grâce à leur fermentation naturelle. Cette technologie verte produit une énergie 100 % renouvelable (le biogaz), redistribuée par injection dans le réseau de ville, et un engrais naturel et inodore (le digestat), destiné à fertiliser les champs en évitant l'utilisation de produits chimiques.

Le recours par les agriculteurs à un engrais naturel favorisera des pratiques agricoles durables, dans le cadre d'une logique de circuits courts au cœur même du territoire Aunis Sud.

Véritable projet d'économie circulaire, l'implantation d'une unité de méthanisation agricole en Aunis Sud présente plusieurs points forts : production d'énergie renouvelable, valorisation des déchets agricoles, diversification des revenus des exploitants agricoles et soutien aux filières de l'élevage laitier et de la céréaliculture.

La capacité de production de biogaz de l'unité de méthanisation Aunis Biogaz est évaluée à 25 % de la consommation en gaz des foyers et des industries de Surgères. Elle contribuera à développer l'autonomie énergétique en Aunis Sud.

Une unité de méthanisation agricole au fonctionnement maîtrisé

Le projet d'Aunis Biogaz est localisé au nord de la commune de Surgères, au cœur du parc d'activités de La Combe, dont les terrains ont été acquis par la Communauté de Communes Aunis Sud.

L'unité de méthanisation est de taille moyenne : l'emprise des bâtiments d'exploitation représente 4 000 m², sur une parcelle de 3 hectares. Le fonctionnement du site principal s'appuiera sur des équipements de stockage intermédiaires afin d'optimiser les transports.

Les porteurs du projet ont conçu l'unité de méthanisation agricole comme un équipement exemplaire en termes de sécurité et d'hygiène. La maîtrise du processus de méthanisation a été érigée en priorité afin d'éliminer toute nuisance potentielle (odeurs, bruit, impact paysager, risque d'accident industriel, trafic routier, etc.) pour les riverains et l'ensemble des communes concernées.

Un projet au financement mixte privé/public

Le montant total de l'investissement représenté par l'implantation de l'unité de méthanisation à Surgères est de 8,5 millions d'euros. La SAS Aunis Biogaz assumera un investissement de 6,5 millions d'euros.

La SAS Aunis Biogaz est constituée d'une vingtaine d'agriculteurs actionnaires locaux.

Elle peut compter sur l'accompagnement technique et le soutien financier de deux partenaires publics : la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), pour un montant total de 2 millions d'euros.

Le projet Aunis Biogaz bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de l'accompagnement technique de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Une procédure de long terme : de la phase d'études à la consultation publique

Lors de la phase d'études techniques menée entre 2014 et 2016, le projet a fait l'objet de plusieurs débats en conseil municipal et en conseil communautaire. Une série d'articles lui a également été consacrée dans le journal semestriel de la Communauté de Communes Aunis Sud, distribué dans toutes les boîtes aux lettres et disponible dans sa version numérique sur www.aunis-sud.fr.

À la suite de cette première phase de faisabilité, le projet entre aujourd'hui dans une deuxième phase d'information et de consultation auprès des élus et des habitants. Il sera présenté dans les prochaines semaines aux élus des communes concernées par l'unité de méthanisation.

Une visite de l'unité de méthanisation de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) sera par ailleurs proposée à l'automne 2017 pour tous les habitants intéressés.

Conformément à l'article L. 512-2 du Code de l'Environnement, l'autorisation de construction sera accordée par le préfet après enquête publique et avis des conseils municipaux intéressés. La date de lancement de l'enquête publique sera fixée ultérieurement.

Chiffres clés

4 000 m² de bâtiments sur une parcelle de **2,72 hectares**

4 emplois directs à temps plein

8,5 millions d'euros d'investissements, dont 2 millions d'euros de subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME

Des fournisseurs de matières organiques dans un rayon de moins de **15 km** autour du site

40 000 tonnes de biomasse traitées par an en provenance d'une vingtaine d'exploitations agricoles

36 000 tonnes de digestat issues de la méthanisation

Une valorisation de **1 803 300 Nm³** par an de biométhane renouvelable

387 MWh PCI injectés, c'est-à-dire l'équivalent du chauffage de **2 484 maisons**

Le bio méthane injecté représentera **25%** de la consommation en gaz de la ville de Surgères (50% en période estivale) desservie par le réseau GRDF

Une économie de **5 709 tonnes** équivalent CO₂ par an par substitution du gaz fossile, soit l'équivalent des émissions évitées de **2 730 véhicules** parcourant **15 000 km/an**